

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 décembre 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 novembre 2018, adressée au Président
du Conseil de sécurité par les représentants de la Fédération
de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration conjointe de l'Iran, de la Russie et de la Turquie relative à la réunion internationale sur la Syrie tenue à Astana les 28 et 29 novembre 2018 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République islamique d'Iran
(*Signé*) Eshagh **Al Habib**

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie
(*Signé*) Dmitry **Polyanskiy**

Le Représentant permanent
de la République turque
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**



**Annexe à la lettre datée du 30 novembre 2018 adressée
au Président du Conseil de sécurité par les représentants
de la Fédération de Russie, de la République islamique
d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration conjointe de l'Iran, de la Russie et de la Turquie
relative à la réunion internationale sur la Syrie tenue à Astana
les 28 et 29 novembre 2018**

En leur qualité de pays garants du processus d'Astana, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la République turque :

1. Ont réaffirmé leur profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ;
2. Ont souligné que ces principes devaient être universellement respectés et qu'il fallait s'abstenir de tout acte susceptible d'y porter atteinte ou de remettre en cause les progrès accomplis dans le cadre du processus d'Astana ;
3. Ont rejeté toutes les tentatives d'imposer des changements sur le terrain au prétexte de lutter contre le terrorisme et se sont dites déterminées à s'opposer aux visées séparatistes ayant pour objectif de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'à la sécurité nationale des pays voisins ;
4. Ont évoqué la situation sur le terrain en Syrie, fait le point sur les changements survenus depuis leur dernière réunion, tenue à Sotchi les 30 et 31 juillet 2018, et souligné leur détermination à renforcer leur coordination trilatérale dans le cadre des accords qu'elles ont conclus ;
5. Ont examiné en détail la situation dans la zone de désescalade d'Edleb et réaffirmé leur volonté d'appliquer pleinement le Mémorandum du 17 septembre 2018 sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb. À cet égard, elles ont exprimé les préoccupations que leur inspiraient les violations persistantes du cessez-le-feu et déclaré que, en leur qualité de garantes de ce cessez-le-feu, elles redoubleraient d'efforts pour en assurer le respect, notamment en renforçant l'action du Centre de coordination irano-russo-turc. Elles ont insisté sur l'importance que revêtait l'instauration d'un cessez-le-feu durable, tout en soulignant qu'il fallait continuer de lutter efficacement contre le terrorisme. Elles ont également rappelé que la création de la zone de désescalade susmentionnée ne devait en aucun cas porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne ;
6. Ont réaffirmé leur détermination à continuer de coopérer en vue d'éliminer l'EIL (Daech), le Front el-Nosra et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaïda ou à l'EIL (Daech) et désignés par le Conseil de sécurité de l'ONU. Elles ont engagé tous les groupes de l'opposition armée en Syrie à se dissocier immédiatement et totalement de ces groupes terroristes ;
7. Ont condamné vigoureusement toute utilisation d'armes chimiques en Syrie et exigé que toutes informations à ce sujet fassent rapidement l'objet d'enquêtes professionnelles menées conformément à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, principale autorité internationale habilitée à constater l'usage d'armes chimiques ;

8. Ont souligné leur ferme conviction que le conflit syrien ne pouvait avoir d'issue militaire et que son règlement n'était possible que dans le cadre d'un processus politique dirigé par les Syriens, pris en main par les Syriens et facilité par l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU ;
9. Ont réaffirmé leur volonté de redoubler d'efforts pour établir à Genève la Commission constitutionnelle, qui bénéficierait de l'appui des parties syriennes, conformément aux décisions adoptées lors du Congrès pour le dialogue national syrien, qui s'est tenu à Sotchi, et ont décidé d'intensifier leurs consultations, à tous les niveaux, pour mener à bien cette entreprise dans les plus brefs délais ;
10. Se sont félicitées du succès du « projet pilote » mené dans le cadre du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues. La libération des détenus, le 24 novembre 2018, a constitué un pas en avant dans l'application des mesures de confiance prises par les parties syriennes pour contribuer à assurer la viabilité du processus politique et à promouvoir la normalisation de la situation sur le terrain. À cet égard, les pays garants ont réaffirmé leur volonté de continuer d'aider le Groupe de travail dans ses travaux ;
11. Ont souligné qu'il fallait continuer de tout mettre en œuvre pour aider les Syriens à reprendre une vie normale et paisible, et pour soulager leurs souffrances. À cet égard, elles ont demandé à la communauté internationale, en particulier au système des Nations Unies et à ses organismes humanitaires, de renforcer son assistance à la Syrie en intensifiant la fourniture d'aide humanitaire et en remettant en état les infrastructures essentielles, telles que les installations d'approvisionnement en eau et en électricité, les écoles et les hôpitaux ;
12. Ont souligné qu'il fallait créer des conditions propices au retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et déplacés syriens dans leur lieu de résidence d'origine. Elles ont réaffirmé être disposées à poursuivre le dialogue avec toutes les parties concernées, notamment avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres institutions internationales spécialisées, en particulier pour contribuer à l'organisation et à la tenue de la Conférence internationale sur la question des réfugiés et des déplacés syriens ;
13. Ont remercié l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, de l'action qu'il a menée en vue de trouver une solution pacifique à la crise syrienne, ainsi que de la volonté de dialogue et de coopération constructive dont il a fait preuve, tout au long de son mandat, vis-à-vis du processus d'Astana ;
14. Ont exprimé leur sincère gratitude au Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev, et aux autorités kazakhes, qui ont accueilli à Astana la onzième réunion internationale sur la Syrie ;
15. Ont décidé de tenir la prochaine réunion internationale sur la Syrie à Astana au début du mois de février 2019.

Astana, le 29 novembre 2018